

2013-UNAT-362, S. Nourain & A. Nourain

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a considéré deux appels, un par Mme S. Nourain et un par Mme A Nourain, contre le jugement n ° UNT / 2012/142. UNAT a rejeté l'appel de Mme A. Nourain car elle n'était pas partie à la procédure et n'avait aucune position pour faire appel. Unat a soutenu que les faits n'étaient pas contestés; L'inconduite avait été établie, tout comme sa gravité. Unat a jugé qu'il ne pouvait pas dire que la sanction du licenciement était injuste ou disproportionnée par rapport à la gravité des infractions. UNAT a rejeté l'appel de Mme A Nourain comme non à recevoir et l'appel de Mme S. Nourain sur le fond.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Jugement de l'UND: les demandeurs, sœurs, ont contesté les décisions de les séparer du service. Mme S. Nourain avait fait une omission importante dans son profil d'histoire personnelle (PHP) en ne révélant pas que sa sœur a également travaillé pour l'opération hybride des nations universitaires africaine au Darfour (Unamid) et elle n'a pas répondu aux demandes d'information de l'enquêteur de l'enquêteur . Des deux sœurs, seul MS S. Nourain a déposé une demande auprès de UNT. Undt a rejeté sa demande.

Principe(s) Juridique(s)

Unat ne remplacera pas son propre jugement à celui du décideur compétent.

Résultat

Appel rejeté sur le fond ; Appel rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

S. Nourain & A. Nourain

Entité

NUMUAD

Numéros d'Affaires

2012-406

2012-407

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 Mai 2014

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Questions disciplinaires / fautes professionnelles

Licenciement/séparation

Fraude, fausse déclaration et fausse certification

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Personnel (ratione personae)

Cessation de service

Résiliation de l'engagement (voir aussi, Résiliation de l'engagement)

Licenciement (de nomination)

[Renvoi sommaire](#)

Droit Applicable

Règlement du personnel

- [Article 1.2\(b\)](#)

TANU Statut du Tribunal

- [Article 2.2](#)

Jugements Connexes

[UNDT/2012/142](#)

[2010-UNAT-089](#)